



**Commune de
RIVES-D'AUTISE
Nieul sur l'Autise et Oulmes**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MARS 2021**

Excusés : Christie SIMON (arrivée à compter du point n°4) – Flavien BRODEAU - Serge FRITSCH

Secrétaire de séance : Sophie MALLET

Le compte rendu de la réunion du 15 février 2021 est adopté à l'unanimité.

**AVENANT – CONVENTION D'EXPERIMENTATION DE LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE
DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les termes de l'avenant à intervenir entre le Centre de Gestion de la Vendée et la commune de Rives-d'Autise et autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

OUVERTURE DE CRÉDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

ACCEPTER les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessous.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles – Chapitre 21 – 35 000 €

Bâtiments – Chapitre 23 – Article 2313 – 20 000 €

ACCEPTATION DON PARCELLE YN 3 PAR L'ASSOCIATION FONCIERE DE NIEUL SUR L'AUTISE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

ACCEPTER le don de la parcelle cadastrée YN 3 d'une superficie de 2 937 m² par l'association foncière de Nieul sur l'Autise aux conditions susvisées,

PRENDRE NOTE que les frais notariés seront pris en charge par l'association foncière,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document utile à l'application de la présente décision.

**AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION - RENOVATION DE
L'AUBERGE ET RENOVATION DU BATIMENT SALLE DES FETES-MAIRIE-BIBLIOTHEQUE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- AUTORISER à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à une procédure adaptée dans le cadre du projet rénovation énergétique de l'auberge pour un coût prévisionnel de 400 000 € HT et du bâtiment regroupant la salle des fêtes, la mairie, la bibliothèque municipale pour un coût prévisionnel de 252 000 €

- PRENDRE ACTE que des crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2021 – chapitre 23 – Immobilisations en cours du budget général.

FRDC – REAJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres, d'APPROUVER les nouvelles enveloppes financières des projets de rénovation énergétique de l'école d'Oulmes et du bâtiment Maire-Bibliothèque-Salle des Fêtes de Nieul-sur-l'Autise pour un montant global estimatif de 558 800 €,

SOLLICITER l'attribution d'une aide financière auprès de la Région des Pays de la Loire au titre du FRDC pour les deux communes historiques (50 000 € pour Oulmes et 18 700 € pour Nieul sur l'Autise).

DSIL RENOVATION ENERGETIQUE – ECOLE D'OULMES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :
ACCEPTER le projet ainsi que l'enveloppe prévisionnelle maximale des travaux de 281 600 € HT, APPROUVER le plan de financement et SOLLICITER l'Etat pour l'attribution d'une aide au titre de la DSIL 2021 à hauteur de 40% du montant des travaux.

AMENDES DE POLICE – AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DE LA VALLEE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de SOLLICITER l'attribution d'une subvention du Conseil départemental au titre des Amendes de police 2021 de 10 000 €.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ATTRIBUER les subventions de fonctionnement aux associations telles qu'indiquées ci-dessous :

PROPOSITION 2021

F.C.N.M.A	Football	3 500 €
F.C.N.M.A STAGES FOOT		300 €
		sans internat
		500 €
		avec internat
B.C.N.O.B.C.	Basket	3 000 €
SOCIETE DE CHASSE DE NIEUL		250 €
ASSOCIATION PECHE		60 €
LE JARLINGTON		500 €
AMICALE LAÏQUE	Course Cycliste	300 €
LES MOTS LIERRE	Théâtre	600 €
FETE DE LA MEUNERIE		2 000 €
CATM OULMES		100 €
CATM NIEUL		100 €
ADMR BENET	Service à la personne	640 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS		200 €
AMICALE DONNEURS DE SANG		150 €
PROTECTION CIVILE		100 €
CROIX ROUGE		100 €
F.N.A.T.H.		60 €
CONCERT PCC		1 300 €
ENVELOPPES ANNUELLES		
MURS EN PIERRE		4 500 €
DISPOSITIF PCC	Centres anciens protégés	7 500 €

Mme Evelyne BOBIN n'a pas pris part au vote pour la subvention du basket, MM Roland OUVREARD et Philippe GEROME n'ont pas pris part au vote pour le football, MM Dominique POITIERS et Florent BAUDON n'ont pas pris part au vote pour la chasse de Nieul, Mme Viviane FLANDIN-THONIEL n'a pas pris part au vote pour la pêche.

ADHESIONS 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :
ADHERER à Atout Linge (cotisation 2021 : 10 €) et à la F.D.G.D.O.N. (cotisation 2021 : 333 €)
RAPPELLER que le Maire a la délégation du Conseil municipal pour renouveler les adhésions annuelles.

REMBOURSEMENT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Le conseil municipal donne son accord (18 POUR, 3 Abstentions : Jannick COIRIER, Mathilde RISTOR et Christie SIMON) pour la procédure de remboursement aux familles citées ci-dessus.

Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en Mairie.